



CITEL – Conférence interaméricaine des télécommunications

La participation du Canada à des organisations internationales de télécommunications nous ouvre une fenêtre sur le monde des exploitants des télécommunications. Grâce aux relations ainsi nouées, le gouvernement canadien peut se tenir au courant des débouchés commerciaux et s'assurer que les intérêts des entreprises canadiennes sont bien représentés. Le présent article est consacré à la CITEL, alors que dans les prochains numéros, nous traite-

rons de la participation canadienne à d'autres organisations.

En juin 1993, les participants à l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), qui a eu lieu à Managua (Nicaragua), ont créé la CITEL (Comision Interamericana de Telecomunicaciones, ou Conférence interaméricaine des télécommunications), dans le cadre de la structure de l'OEA. Alors que la CITEL existait à titre de «convention spécialisée» en vertu

d'anciennes dispositions au sein de l'OEA, les 35 États membres de la CITEL, qu'ils soient de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud ou des Antilles, s'attendent à ce que la nouvelle conférence, grâce à son statut rehaussé et à son financement accru, puisse mieux représenter les intérêts des États membres dans les importants domaines des radiocommunications, de la normalisation et du développement des télécommunications. On s'attend aussi à ce que la CITEL puisse jouer un rôle plus important en matière de coordination des projets de développement sous l'égide de l'UIT et de l'OEA.

L'adhésion du Canada à la CITEL permet aux représentants canadiens d'être des témoins privilégiés de la libéralisation et de la privatisation qui balayent en ce moment le secteur des télécommunications dans toute l'Amérique latine. Ainsi, nous avons découvert que la Colombie avait grandement besoin d'aide dans le domaine de la gestion du spectre à l'occasion d'un exposé sur les capacités du Canada en la matière, qui était présenté aux membres de la CITEL. Cela a mené à des négociations entre la Colombie et une entreprise canadienne de technologie de gestion du spectre.

Le secteur privé aura la possibilité de jouer un plus grand rôle dans les activités de la CITEL par la participation à des colloques et aux travaux de coordination et de collaboration en matière de normes. Ainsi, à l'occasion d'un récent colloque, on a traité de sujets tels que les services de communications personnelles, le système mobile de télécommunications par satellite et la radiodiffusion par satellite. Il est possible de se procurer les rapports de la CITEL à la Direction des télécommunications internationales d'Industrie Canada (voir l'encadré p. IV).

Industrie Canada – Un nouveau ministère, un nouveau mandat

Le rôle de l'administration fédérale en matière d'aide à l'instauration d'une économie concurrentielle moderne relève dorénavant du nouveau portefeuille de l'Industrie. Celui-ci réunit, entre autres, le mandat d'établir les politiques et les programmes de télécommunications relevant du ministère des Communications (MDC), et celui de promouvoir la compétitivité internationale et le développement économique, relevant d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). La Direction des télécommunications internationales, qui est passée du MDC au nouveau ministère de l'Industrie, maintiendra des relations étroites avec les ministères des communications des autres pays par le truchement de consultations et d'accords bilatéraux. Ces relations ont permis à la Direction de faire connaître les biens et les services offerts par les entreprises canadiennes aux responsables étrangers en télécommunications, et d'avoir

accès à des informations commerciales stratégiques, qui sont transmises aux entreprises canadiennes par le truchement de rapports et de *ComExport*.

Cette nouvelle structure permettra une collaboration plus étroite entre la Direction des télécommunications internationales et les directions de l'ancien ISTC chargées d'aider l'industrie. Les relations étroites qui existent actuellement avec le Service des délégués commerciaux du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur vont se poursuivre. En fait, l'article du présent numéro de *ComExport* sur la câblodistribution au Royaume-Uni nous vient du Haut-Commissariat du Canada à Londres.

N'hésitez pas à téléphoner à la Direction des télécommunications internationales si vous avez des questions à poser au sujet des télécommunications sur les marchés étrangers (voir l'encadré p. IV).